



# Dispositions pour les passagers des télésièges et téléskis de Téléovronnaz SA

Le transport peut être assuré lorsque l'installation est officiellement déclarée en service pour le public conformément au concept d'exploitation. À défaut, l'accès à l'installation est interdit.

## Personnes handicapées ou à mobilité réduite

Les modalités de transport doivent être préalablement convenues auprès de l'entreprise.

## Engins de glisse, bagage et animaux

- le transport des bagages et objets divers est limité et doit être expressément ordonné par le personnel d'exploitation,
- les sacs à dos se portent exclusivement sur le devant sur les télésièges (sac sur le dos = danger d'accrochage),
- le transport de chiens est possible à condition que le détenteur les maintienne sous bonne garde sur le siège,
- les engins de glisse autres que skis et snowboards sont en principe interdits (exceptions: se référer à la liste complète disponible aux caisses).

## Exclusions de transport

- les personnes qui ne respectent pas les dispositions fixées par le présent document,
- les personnes qui ne se conforment pas aux dispositions prises par l'exploitant ou son personnel,
- les personnes qui, en raison de leur état ou de leur comportement, mettent en danger la sécurité ou troublent l'ordre public.



## COMPORTEMENT DES PASSAGERS

### RÈGLES DE BASE

Les passagers doivent se comporter de manière à ne compromettre ni leur sécurité, ni celle des autres personnes, ni celle de l'installation. Ils ne doivent en aucun cas gêner le déroulement de l'exploitation. Ils doivent avoir un comportement approprié au type d'installation utilisée. Tout acte de vandalisme sera puni.

À ces fins il leur est notamment demandé de:

- se conformer strictement aux instructions et indications (panneaux, pictogrammes et instructions du personnel),
- suivre les cheminements indiqués, n'embarquer et ne débarquer qu'aux emplacements prévus à cet effet,
- quitter sans délai les aires de débarquement,
- ne pas fumer dans les stations et en ligne.

### RÈGLES PARTICULIÈRES

#### Télésièges

- 1 Avant d'accéder au départ, les passagers doivent tenir leurs bâtons, dragonnes dégagées.
- 2 Le garde-corps doit être ouvert et fermé conformément à la signalisation, chaque passager devant prendre égard aux personnes qui ont pris place sur le même siège.
- 3 Il est interdit de sauter du siège.
- 4 Les skis doivent être maintenus parallèles dans le sens de la marche, les spatules vers le haut, et posés le cas échéant sur le repose-pied.
- 5 Avant le débarquement, les passagers doivent s'assurer qu'ils ne sont pas accrochés au siège.
- 6 Les enfants dont la taille ne dépasse pas 1,25 m sont transportés uniquement et sous la responsabilité d'un adulte capable de les aider.
- 7 Le transport de piétons est autorisé seulement sur le télésiège Ovronnaz-Jorasse.

#### Téléskis

- 1 Le transport d'un adulte et d'un enfant sur la même place d'un agrès est admis si l'enfant glisse sur ses skis.
- 2 Avant d'accéder au départ, les passagers doivent tenir leurs bâtons dans main, dragonnes dégagées.
- 3 Pendant le trajet, les passagers ne doivent pas indûment s'écarter de la trace de montée ni slalomer, ni lâcher l'agrès.
- 4 Il est interdit aux passagers de saisir un agrès en ligne.
- 5 En cas de chute les passagers doivent lâcher l'agrès et quitter la trace de montée le plus rapidement possible.
- 6 A l'arrivée, les passagers doivent lâcher l'agrès à l'endroit indiqué, sans le lancer, et s'éloigner immédiatement.
- 7 Il est interdit d'utiliser la piste de montée comme piste de descente.
- 8 Il est interdit de traverser la piste de montée en dehors des endroits aménagés à cet effet.



### ACCIDENTS ET INCIDENTS DE SERVICE

En cas d'arrêt en ligne les passagers doivent garder leur calme, attendre les instructions du personnel, et ne pas chercher à quitter le siège sans y être invités. En cas d'accident ou d'incident sur l'installation ou sur les pistes, il faut en informer immédiatement le personnel d'exploitation à l'installation la plus proche. Des réclamations peuvent être formulées par écrit au moyen de formulaires disponibles à la billetterie.

**OVRONNAZ**

TELEOVRONNAZ.CH